



---

# Avis aux pêcheurs

---

## PLAN DE GESTION PLURIANNUEL (2022-2024) DES CLAMS SECTEUR EST DU NOUVEAU-BRUNSWICK

**Tracadie, N.-B. – 24 mars 2022** – Pêches et Océans Canada (MPO) communique aujourd'hui les détails du plan de gestion pluriannuel (2022-2024) pour la pêche commerciale et récréative des clams qui sera en vigueur dans le secteur Est du Nouveau-Brunswick.

**Mesures de gestion qui seront en vigueur pour les saisons de pêche commerciale des clams 2022, 2023 et 2024.**

- Tailles minimales pour la pêche commerciale :

Mye comestible : 50 mm

Mactre de l'Atlantique: 102 mm

Palourde américaine: 50 mm

Couteau : Pas de taille minimale

- Limites quotidiennes des prises pour la pêche commerciale :

Mactres de l'Atlantique : 300

Autres Clams : Pas de limite quotidienne à l'exception de l'Île aux Hérons (à l'intérieur d'une ligne de 500 mètres entourant l'île) qui a une limite de 500 myes comestibles.

- Dates d'ouverture et de fermeture et secteurs de pêche commerciale :

Pour les eaux intérieures et eaux à marées de cette partie du Nouveau-Brunswick qui borde le golfe du Saint-Laurent et le détroit de Northumberland incluant cette partie de la baie des Chaleurs en deçà d'une ligne tracée à 500 mètres autour de l'Île aux Hérons, la pêche commerciale sera **ouverte** pour :

Mactre de l'Atlantique : **du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin et du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre**

Mye comestible, palourde américaine et couteau : **du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre**

La zone entre la pointe Johnston et la frontière de la Nouvelle-Écosse/Nouveau-Brunswick à Baie Verte, comté Westmorland, **restera fermée pour la pêche commerciale des clams.**

- Méthodes de pêche commerciale :

À la main et avec outils à main et toutes autres méthodes tel qu'indiqué dans les conditions de permis.

La plongée pour toutes les espèces de clams n'est pas permise pour la pêche commerciale.

.../2

**Mesures de gestion qui seront en vigueur pour les saisons de pêche récréative des clams 2022, 2023 et 2024.**

- Tailles minimales pour la pêche récréative :

Mye comestible : 50 mm  
Mactre de l'Atlantique: 102 mm  
Palourde américaine: 50 mm  
Couteau : Pas de taille minimale

- Limites quotidiennes des prises pour la pêche récréative :

Personne ne peut prendre et garder, au cours d'une même journée, plus de **100 clams au total** appartenant à l'une ou plusieurs des espèces suivantes : mactre, palourde américaine, couteau de l'Atlantique et mye.

- Dates d'ouverture et de fermeture et secteurs de pêche récréative :

Pour les eaux intérieures et eaux à marées du Nouveau-Brunswick qui borde le golfe du Saint-Laurent et le détroit de Northumberland incluant cette partie de la baie des Chaleurs en deçà d'une ligne tracée à 500 mètres autour de l'Île aux Hérons, la pêche récréative sera **ouverte** pour :

Mactre de l'Atlantique : **du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin et du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre**

Mye comestible, palourde américaine et couteau : **du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre**

Pour la zone entre la pointe Johnston et la frontière de la Nouvelle-Écosse/Nouveau-Brunswick à Baie Verte, comté Westmorland, la **pêche récréative** est **ouverte** pour :

Mactre de l'Atlantique, mye comestible, palourde américaine et couteau :

**du 1<sup>er</sup> avril au 31 mai et du 2 octobre au 31 décembre.**

- Méthodes de pêche récréative :

À la main et avec outils à main.

La plongée pour toutes les espèces de clams n'est pas permise pour la pêche récréative.

**POUR PLUS D'INFORMATION :**

Mélanie Daigle  
Agente fonctionnelle junior  
Pêches et Océans Canada  
Tracadie, N.-B.  
(506) 395-7705  
[Melanie.Daigle@dfo-mpo.gc.ca](mailto:Melanie.Daigle@dfo-mpo.gc.ca)